



**Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Lille et d'Hellemmes  
Des Centres Communaux d'Action Sociale de Lille et d'Hellemmes**

Siège Social : Hôtel de Ville de Lille CS 30667 - 59033 Lille Cedex  
Tél. 03.20.49.52.87 Mail. [cos@mairie-lille.fr](mailto:cos@mairie-lille.fr) Site : <https://coslille.fr>

**C I R C U L A I R E N ° 1  
APPEL AUX CANDIDATURES**

**Note aux adhérent-e-s**

**OBJET : Election des membres du Conseil d'Administration du 4 juin 2026.**

Les statuts du Comité que vous avez adoptés le 20 novembre 2025 prévoient notamment, au chapitre II les modalités d'administration et de fonctionnement de l'association.

L'article 7 stipule que « l'association est administrée par un Conseil composé de **25 membres** » ; et l'article 8 que pour être éligibles, les candidats doivent être âgés d'au moins 18 ans, et être titulaires ou stagiaires dans un cadre d'emplois statutaire permanent et remplir les critères d'adhésion.

Enfin, l'article 10 précise que les membres à élire sont répartis en 5 groupes :

- **Retraités..... : 1 groupe → 1 élu**
- **Centre Communal d'Action Sociale.....: 1 groupe → 2 élus**
- **Ville de Lille et Hellemmes..... : 3 groupes → 22 élus**

Concernant le groupe « Retraités » : une élection sera organisée à la même date que l'élection des groupes « actifs ».

Les électeurs sont appelés à voter pour le-la ou les candidats du groupe auquel ils appartiennent : les trois groupes de la Ville de Lille, d'Hellemmes (A, B et C) comprennent respectivement **3, 5 et 14 membres**

**Le groupe A correspond à la catégorie indiciaire A →(3 membres)**

**Le groupe B correspond à la catégorie indiciaire B →(5 membres)**

**Le groupe C correspond à la catégorie indiciaire C →(14 membres)**

Il est établi un seul bulletin par groupe et dans l'ordre alphabétique des noms des candidats.

Le conseil d'administration gère les fonds dont il dispose et organise, au mieux des intérêts des membres, l'activité de l'association. Dans la mesure du possible, les administrateurs participent bénévolement à l'organisation des différentes manifestations.

Les **candidatures** qui sont à adresser directement sous pli cacheté à Monsieur Riad BOUCETTA, Président du Comité des Oeuvres Sociales, Bureau du C.O.S. devront lui parvenir **au plus tard le 23 avril 2026 à 17 heures**, délai de rigueur. Elles devront mentionner obligatoirement les nom, prénom, date de naissance, grade et affectation du-de la candidat-e.

Afin d'assurer que leur candidature a bien été enregistrée, les agents concernés pourront consulter la liste générale des candidats qui sera affichée dès **le 29 avril 2026 à 9 heures** aux emplacements suivants :

- Panneau d'affichage près du Restaurant Municipal
- Foyer des Municipaux
- Au bureau du COS - (Galerie de l'Entresol du 4<sup>e</sup> Pavillon)
- Mairie d'Hellemmes
- sur le site internet : **coslille.fr**
- sur intranet

Aucune réclamation ne sera reçue après le 6 mai 2026 à 17 heures.

Hôtel de Ville de Lille, le 31 mars 2026.  
Le Président du C.O.S.



Riad BOUCETTA